

Délibération du conseil municipal**Du 24 mai 2012****n° 12****page 1/2**Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT****OBJET : Tarifs de la restauration scolaire - Année 2012/2013
Accueil sur la pause méridienne.***Mesdames, Messieurs,*

Une aide concernant les frais de restauration scolaire et d'accueil périscolaire est accordée aux familles en fonction du quotient familial, sous la forme de tarifs différenciés.

En 2011, le coût de revient du repas servi et animé s'établissait à 10 €.

* * * * *

VU la délibération n° 14 du conseil municipal du 19 mai 2011 relative à l'aide aux familles pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les quotients retenus et les taux de participation, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – Février 2012 = 2,3 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2012/2013, les taux de participation ci-dessous de la manière suivante :
- les quotients demeurent inchangés

REPAS ENFANTS – ACCUEIL SUR LA PAUSE MERIDIENNE

QUOTIENTS	ANNEE 2011/2012 pour mémoire	ANNEE 2012/2013	Enfants faisant l'objet d'une Pathologie Alimentaire
Q <= 125,20 €	0,37 €	0,38 €	0,38 €
125,21 € <= Q <= 189,75 €	0,78 €	0,80 €	0,38 €
189,76 € <= Q <= 253,41 €	1,49 €	1,52 €	0,80 €
253,42 € <= Q <= 316,72 €	2,08 €	2,13 €	1,52 €
316,73 € <= Q <= 380,22 €	2,71 €	2,77 €	2,13 €
Q > 380,22 € (Plein tarif)	3,40 €	3,48 €	2,77 €

	Pour mémoire, 2011/2012	Année 2012/2013
<u>Repas adultes Animateur Midi 2</u>		
* Enseignants	4,31 €	4,41 €
* Agents municipaux (titulaires et contractuels)	2,19 €	2,24 €
<u>Repas adultes Enseignants ou intervenants extérieurs dans les écoles</u>	5,21 €	5,33 €
<u>Personnels des trois collectivités : commune de Châtellerault, CCAS et CAPC</u> (prenant à titre exceptionnel les repas dans les restaurants scolaires)	4,22 €	4,32 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5250.

Pour : **29**

Contre : **0**

Abstentions : **6**

Mme Vacheron, Monaury, Cibert (1 pouvoir Mme Aumon), M. Gratteau (1 pouvoir Mme Barrault)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N° 3953

Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM